

L'an deux mille vingt-trois, le deux juin à vingt heures, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie-Christine HALLIER, Maire.

Présents : M-C. HALLIER, L. LELONG, D. DOUILLET, F. RICHE, H. MORONI, D. NEVEUX, D. GARRÉ

Absents représentés : D. PINCHON par L. LELONG, X. PRIN par D. NEVEUX, S. MULPAS par D. DOUILLET

Secrétaire de séance : David NEVEUX

Lecture et approbation du compte-rendu de conseil municipal du 06 avril 2023.

1-Mise à jour de la convention de mise en conformité du traitement des données informatiques

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune adhère à la prestation mutualisée de « mise à disposition de service pour la mise en conformité avec la réglementation européenne RGPD », proposé par le Syndicat Mixte AGEDI.

Pour se mettre en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD), la municipalité de BERRY-AU-BAC avait désigné Monsieur SAINT-MAXENT Didier, Président d'AGEDI comme Délégué à la Protection des Données (DPO).

Cependant, les membres du Conseil syndical ont récemment délibéré afin de désigner comme DPO, le syndicat mixte AGEDI en tant que personne morale en remplacement de Monsieur SAINT-MAXENT.

Pour permettre d'engager les nouvelles démarches auprès de la CNIL et ainsi être en conformité, nous devons signer une nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité

*NOTENT que le Délégué à la Protection des Données (DPO) est désormais le syndicat mixte AGEDI en tant que personne morale.

*AUTORISENT Madame le Maire à signer la convention RGPD mise à jour ainsi que tout autre document y afférant.

*ENTENDENT que la convention prendra effet à la date de sa signature et pour une durée illimitée, sauf décision d'une des parties par courrier avant le 31 décembre de l'année.

Questions diverses

*Préparation du **tableau de tenue du bureau de vote** pour les élections des 11 et 18 juin 2023.

*Lecture du mail de la Préfecture à Madame le Maire à la suite de l'envoi par l'association Croix Maignet d'une pétition pour les terrains de loisirs et réponse de cette dernière à la Préfecture.

*Le secrétaire de séance doit désormais **signer les délibérations** prises ainsi que **les procès-verbaux**. Les conseillers seront donc tenus de venir en mairie dans la semaine suivant le conseil municipal durant lequel ils auront été nommés secrétaire de séance.

*Un **tableau d'affichage** visible depuis l'extérieur sera installé dans la salle d'attente de la mairie. Seules les décisions essentielles y seront affichées. Les autres informations seront affichées dans les tableaux sous le porche. Il est précisé que bien que le secrétariat soit ouvert deux demi-journées dans la semaine, le porche, lui, est accessible la plupart du temps.

*Les **allées du cimetière** seront désormais **laissées en herbe**. Le désherbage chimique étant interdit et les alternatives bien trop coûteuses.

*Les foyers ayant demandé l'**abonnement à INFO BERRY** sont 143. Jusqu'à présent 290 exemplaires étaient distribués. Pour les retardataires, il est encore temps de répondre.

*Le **terrain de pétanques** situé rue du Moulin sera prochainement opérationnel.

*Un **radar fixe** sera bientôt installé rue du Colonel VERGEZAC.

*La **commission de sécurité** des ERP présidée par la SDIS a donné un avis favorable au projet de **micro-crèche**.

*Réunion avec Plurial Novilia : Le **projet de construction de 15 locatifs et de 20 accessions à la propriété** avance. Nombre de questions restent à élucider mais les travaux devraient commencer début 2024.

*Une gérante de **Food truck** a sollicité un emplacement sur la Commune. La place de l'église ne lui convenant pas elle envisage de faire une demande à Emmaüs pour s'installer sur leur parking.

*À la demande de nombreux citoyens mécontents, un **courrier** sera adressé à [loi RGPD], **gérant de garage rue du Colonel VERGEZAC**, pour lui demander de retirer les véhicules stationnés devant son domicile et gênant la libre circulation des piétons.

*Le gestionnaire en charge de l'entretien du château d'eau de GERNICOURT nous informe de travaux de lavage du réservoir. En conséquence, **l'alimentation en eau potable sera interrompue le mardi 20 juin 2023 de 09h00 à 14h00**.

*La **prochaine réunion de conseil** se tiendra sans doute le vendredi 30 juin 2023.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h45.

1-Mise à jour de la convention de mise en conformité du traitement des données informatiques.

Marie-Christine HALLIER,
Maire

David NEVEUX,
Secrétaire de séance